

La loi n'a pas pour but de qualifier l'orientation du projet, la loi a pour but tout simplement de permettre au consortium d'obtenir les fonds financiers et de s'assurer également de la disponibilité de certains fonds du gouvernement fédéral.

Aujourd'hui, on a à dire oui à cette loi pour que le consortium ait des fonds, ou à dire non à cette loi. Ce qui se produirait si nous disions non, c'est que le projet Hibernia serait, soit annulé, soit reporté à cinq ans.

Il me fera plaisir de répondre aux questions, monsieur le Président, des gens qui ont besoin de plus d'informations sur le projet à la fin de ma courte période de discours.

Les gens ont la possibilité de dire oui, et particulièrement dans ma circonscription, où se trouvent les meilleurs chantiers de l'Amérique du Nord. La mise en place du projet Hibernia, cela veut dire de fortes possibilités et probabilités de travail pour les années 1992 et suivantes.

On sait que les chantiers maritimes de Lauzon, à partir de l'année 1992, auront terminé les travaux que le gouvernement fédéral leur aura fait faire depuis l'année 1985.

Alors, comme les autorités du groupe MIL dans ma circonscription, je dis «Bienvenue au projet Hibernia», je dis «Bienvenue à l'entente, bienvenue au travail dans Lévis, bienvenue au travail à Lauzon»!

Je dis également que ce projet-là donne aux travailleurs et travailleuses de ma circonscription de deux à trois millions d'heures de possibilité au niveau de la main-d'œuvre directe, et de deux à trois millions d'heures de possibilité au niveau de la main-d'œuvre indirecte, c'est-à-dire les dessinateurs, les cadres, la gestion, le secrétariat, le personnel de soutien, etc. Ces travaux-là, ces heures-là, ce serait rendu possible dans ma circonscription au niveau des grands travaux suivants, et je cite les travaux principaux. Par exemple, les travaux de surface de la structure de base du projet Hibernia, ça représente 700 000 heures de travail. Les travaux d'appontement et de construction d'éléments, ça représente dans ma circonscription, dans mes chantiers, un potentiel de 1 200 000 heures. Et les travaux pour la construction d'un super-module—et les gens de mon chantier sont capables de soumissionner et de faire une proposition recevable par le consortium—ces travaux-là représentent un million d'heures.

Madame la Présidente, je trouve un peu invraisemblable que la plus grande partie de l'opposition à ce projet-là, à la grandeur complète du Canada, vienne de cellules à peu près de ma circonscription et cela vient de groupuscules qui certainement ne connaissent pas les retombées. Et pour les renseigner, je vais leur dire ce que cela veut dire, le projet Hibernia, de façon plus claire.

Initiatives ministérielles

Lorsqu'on a annoncé le projet, on n'avait mis aucune contrainte sur le consortium pour le choix de ses contracteurs et sous-contracteurs. Le consortium a fait appel à l'entreprise privée, et la journée du 14 septembre, ce même consortium-là a annoncé deux contrats. Le premier contrat: une firme de génie-conseil du Québec, la firme SNC, qui a reçu un mandat pour 360 millions de dollars. Cela veut dire 600 professionnels du Québec qui vont devenir les experts dans le traitement des hydrocarbures. Grâce à Hibernia, on développe dans la partie centrale et dans l'Est du pays une expertise de professionnels comme on en connaît une dans l'Ouest du pays. Alors, Hibernia fait de nos Québécois des experts dans l'extraction et le traitement des hydrocarbures. Le deuxième contrat, qui a été annoncé la même journée, le 14 septembre: 1 milliard 300 millions de dollars pour la gestion de projets consentis à une firme dont 60 p. 100 de la propriété est québécoise, c'est-à-dire Atlas de Montréal et Janin de Montréal. C'est donc dire, madame la Présidente, que ceux qui vont dessiner la réalisation de ce projet-là, qui vont choisir les intrants, ils vont faire cela avec des choses connues. Ils vont donc demander des services et des biens canadiens et québécois. Alors, on a le pied dans l'étrier au Québec avec le projet Hibernia.

Maintenant, on a beaucoup parlé de préférences qui auraient été faites en faveur de Terre-Neuve. On dit qu'il y a aura un milliard 600 millions de fait là-bas, et c'est vrai, madame la Présidente. Par contre, on doit aussi dire que c'est pour la construction de l'immense structure de base qui va être faite sur le rivage, des cales sèches que l'on devra construire pour cela, et après cela, cet immense îlot de ciment, on ne peut pas le faire dans les Grands lacs, on ne peut pas le faire dans l'Ouest, il faut le faire sur le rivage, et après cela, il faut le diriger à 325 kilomètres plus loin. Alors, cette construction-là doit être faite sur le rivage de Terre-Neuve, avec des équipements appropriés, et on doit y inclure là les super-modules et non pas cinq, les uns à la suite des autres, mais les cinq en même temps. Ce qui explique que le marché canadien devra être appelé à soumissionner sur cinq super-modules, et, s'il n'y a pas de place là, il faudra aller ailleurs, madame la Présidente. Après cela, une fois qu'on aura complété la chose, on va transporter ce genre de bateau de béton vers la mer, et c'est là qu'on va l'ancrer finalement en y déposant du béton ou de l'armature ou toutes sortes d'autres choses. Mais c'est essentiel qu'il soit fait à partir de Terre-Neuve. La seule contrainte, madame la Présidente, qu'on a donnée en faveur de Terre-Neuve, c'est qu'on s'est engagé à construire là un super-module, mais n'importe qui au monde peut être appelé à le construire là, le super-module. Alors, il n'y a aucune entreprise qui est favorisée à la grandeur du Canada.